



## Imputation sur le loyer par le locataire

Par **JO43**, le **14/10/2015** à **10:29**

bonjour,

voila je viens de signer un bail depuis un mois avec de nouveaux locataires ces derniers m envoient un courrier en recommander m expliquant qu ils ont fait intervenir un professionnel pour changer l antenne de tv (soit disant celle existante ne fonctionnait pas alors qu elle alimente ma locataire du rdc et que les precedents locataires ne s etaient jamais plaint)

ils m ont joint la facture 250 euros ainsi qu une pour des fournitures ne nettoyage pour leur arrive dans la maison

tout ceci sans m en avertir et donc sans mon accord !!!!!

ils ont deduis de leur loyer ces frais soit au total 300euros

ils me reclament en outre une quittance

que dois je faire ?

deja au sujet du changement de l antenne sans mon autorisation

ensuite face a la deduction sur leur cheque

et pour finir dois je faire une quittance ? pour quel montant ? ou un recus ?

merci de votre aide

ceci me peine vraiment et me tient en souci

Par **Visiteur**, le **14/10/2015** à **11:45**

Bonjour,

un loyer doit être réglé tel qu'il a été défini ! Ils n'ont pas à le réduire de quelque façon que ce soit ! Lettre recommandé pour obtenir le manque. et pas de quittance en attendant... vous allez mettre quoi sur la quittance ? la somme réglée ? ou celle qui aurait du l'être ?